



REACTION19
CENTRE D’AFFAIRES REGUS
19, Boulevard Malesherbes
75008 PARIS
FRANCE

MINISTERE DE LA SANTE et de la PREVENTION
Madame ou Monsieur le Ministre
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 4 septembre 2024

Par Lettre RAR N°1A2128777155

Madame ou Monsieur le Ministre,

Je vous adresse le présent courrier en ma qualité de Président de l’Association REACTION 19, Association créée en avril 2020, pour lutter contre tous les abus en matière de COVID 19 et notamment la désinformation relative à la promotion des « *vaccins* », à leur contenu, leur efficacité et leurs effets secondaires.

Notre Association qui compte à ce jour plusieurs milliers d’adhérents a été alertée à la suite de cette énième campagne de vaccination contre le Papilloma Virus en utilisant le Vaccin « *GARDASIL 9* », lors de la rentrée scolaire en cours.

Or, selon les informations en notre possession, il ressort une présentation trompeuse relative à l’efficacité de ce vaccin, ainsi que l’utilisation d’un produit qui n’est pas conforme dans son descriptif et contenant des produits étrangers au bienfait pour la santé des personnes vaccinées.

En effet, selon le Vidal qui reprend textuellement la fiche technique établie par le Laboratoire MERCK fabricant du Vaccin, « *GARDASIL 9* » permettrait l’immunité contre des papillomavirus humain type 6,11,16,18,31,33,45,52,58.

En outre, le Laboratoire MERCK et le Vidal semblent omettre la déclarer l’existence de produits chimiques contenus dans le « *GARDASIL 9* ».

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the initials "R" and "19".



Le vaccin « *GARDASIL 9* » a été examiné par l'Association CORVELVA, Association de droit italien, spécialiste dans le domaine des analyses biomédicales des médicaments et des vaccins, pour déterminer la composition chimique et protéique d'une ampoule contenant le vaccin précité.

A la suite des analyses de laboratoire ils ressortent plusieurs éléments troublants entre les déclarations et la réalité médicale et structurelle du produit vaccinal.

Selon CORVELVA « *GARDASIL 9* » ne contient pas les 9 antigènes préconisés et déclarés, les analyses ayant permis d'établir que seulement **7 antigènes sur 9** ont été retrouvés dans la fiole du vaccin.

L'analyse a permis d'établir que, contrairement aux déclarations du laboratoire MERCK et celles écrites dans le répertoire VIDAL, **2 protéines sont absentes** :

- La Protéine L1 **Type 11** du Papillomavirus Humain auquel sont associées les lésions du col de l'utérus ;
- La Protéine L1 **Type 58** de Papillomavirus Humain auquel est associé le cancer du col de l'utérus.

Nous nous trouvons ainsi confrontés à une fausse déclaration, la présence de 7 antigènes sur 9 déclarés étant une atteinte grave à la confiance du monde médical et des aspirants à la vaccination, utile, selon les vaccinoteurs, pour se protéger contre des maladies extrêmement graves.

Cette fausse déclaration est une tromperie sur un plan juridique, et il est surabondant de rappeler qu'il s'agit d'agissements sévèrement punis par le Code pénal.

Outre à la fausse déclaration relative aux antigènes 11 et 58, selon les analyses de CORVELVA, le produit examiné présenterait **338 signaux de contamination chimique dont seulement 22 % seraient connus**.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, is written over a small white rectangular box with a folded corner effect. The number "2" is written inside the box.





Parmi les signaux chimiques ont été identifiées aussi **10 toxines chimiques**, qui proviennent probablement du processus d'élaboration des antigènes ou présentes lors de la production du vaccin.

En conclusion l'examen du vaccin « *GARDASIL 9* » fait apparaître de nombreux doutes sur l'efficacité et la sécurité du produit qui justifient ainsi la suspension de son utilisation, en application du principe de précaution médicale.

Ainsi, nous vous demandons par la présente de suspendre sous huitaine l'utilisation du vaccin « *GARDASIL 9* » produit par le Laboratoire MERCK et de faire procéder à l'analyse technique, médicale et toxicologique avant toute éventuelle réutilisation de ce vaccin.

Nous vous demandons aussi, de cesser toute campagne vaccinale au sein des établissements scolaires, relative à la vaccination contre le Papillomavirus promue en utilisant le « *GARDASIL 9* ».

Nous allons communiquer la copie du présent courrier à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament, à la Société VIDAL, ainsi qu'au Procureur de la République de Paris en application de l'article 40, du Code de Procédure Pénale, afin qu'une **enquête préliminaire** soit ouverte sans délai notamment du chef de tromperie en matière de produits de santé.

Faute de réponse utile de votre part, dans le délai précité, nous vous informons dès à présent que nous allons faire le nécessaire sur un plan juridique et judiciaire pour faire cesser cette atteinte grave à la santé des Français.

Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre, nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions de croire, Madame ou Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour l'association **REACTION 19**,

Association Loi 1901

Le Président

Carlo Alberto BRUSA

N° P. W751256495

Association Loi 1901 – Agrément n°W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
<https://reaction19.fr>